****

**Avis public**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors d’une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2021, le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l’Or a adopté le règlement d’emprunt suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **351-11-21** | **Règlement numéro 351-11-21 décrétant une dépense et un emprunt pour l’acquisition de machinerie lourde** |

Ce règlement, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation le 23 février 2022, entre en vigueur en date des présentes, conformément au règlement numéro 330-11-18 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Vallée-de-l’Or.

Une copie est disponible pour consultation au siège social de la MRC sis au 42, place Hammond, Val-d’Or aux heures normales d’ouverture des bureaux sur rendez-vous seulement.

Fait à Val-d’Or, ce 7 mars 2022

Original signé\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

La greffière de la MRC,

Me Marie-Hélène Bastien